

# PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE LORS DE PANNES D'ÉLECTRICITÉ HIVERNALES



## Saviez-vous que...

Lors de pannes d'électricité, l'utilisation de génératrices et autres appareils d'appoint à combustion pour se chauffer, s'éclairer ou cuisiner peut poser un risque important d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) lorsqu'ils sont utilisés à l'intérieur. Le CO est un gaz toxique sans odeur, sans couleur et non irritant qui peut entraîner des séquelles importantes et même la mort. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter sa présence.

## Principales mesures à prendre pour prévenir les intoxications au CO lors de pannes d'électricité :

- Ne JAMAIS utiliser une génératrice ou des appareils d'appoint fonctionnant avec un combustible à l'intérieur d'un domicile ou de tout autre endroit fermé (ex. : garage, abri), même si une fenêtre ou une porte est ouverte ;
- Si une génératrice est utilisée, toujours l'installer à l'extérieur le plus loin possible des portes et fenêtres, en dirigeant les gaz d'échappement dans la direction opposée au domicile ;
- Ne JAMAIS se chauffer avec une cuisinière ou une chaufferette au gaz ou au propane ou un barbecue

En présence d'une source de CO et de symptômes compatibles avec une intoxication, ou si un avertisseur de CO sonne, évacuer immédiatement les lieux et composer le 9-1-1.

## NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE:

1-Assurer l'entretien recommandé et vérifier le bon fonctionnement des foyers et poêles à combustion (au bois, granules, gaz ou mazout) et de la cheminée (inspection et ramonage par un professionnel qualifié) avant le début de la saison hivernale.

2-Installer un avertisseur de CO en présence de toute source de ce gaz à l'intérieur du domicile, et de s'assurer que celui-ci est fonctionnel. L'avertisseur devrait être muni de piles pour fonctionner lors de pannes d'électricité.